

Kappeler

Berne, le 20 octobre 1905.

Monsieur le Ministre,

Après en avoir référé au Conseil Fédéral, j'ai l'avantage de répondre comme suit à votre ^{lettre} honoree du 14 octobre concernant les lignes d'accès du Simplon :

Il est préférable d'en tenir à nouveau de la question M. Rouvier, sans attendre qu'il en prenne l'initiative lui-même.

Vous êtes autorisé à déclarer officiellement à M. Rouvier que le Conseil Fédéral maintient absolument le point de vue auquel il s'est placé jusqu'à présent et qu'il n'entrera en matière sur aucune combinaison ferrugineuse quelconque relative aux lignes d'accès du Simplon (Faucille, Trarivél, etc.) aussi longtemps que les Frasnes - Vallorbe ne sera pas assurée.

Il serait donc inutile de la part de la France de vouloir entamer des négociations avec la Suisse au sujet de la Faucille avant que le Frasnes Vallorbe soit chose définitivement acquise.

Il y a lieu également de faire ressortir à M. Rouvier qu'à teneur des art. 8, 9 et 10 de notre Constitution, un canton ne peut prendre un engagement envers un état



étranger que par l'entremise du gouvernement fédéral et après que ce dernier a reconnu que le dit engagement ne contient rien de contraire aux intérêts de la Confédération ou aux droits des Cantons. Par conséquent, l'offre d'une subvention de la part de Genève ne pourrait avoir de valeur que si elle était faite par l'intermédiaire de la Confédération. Or la Confédération ne saurait se prêter à une offre de ce genre, pas plus qu'elle ne songera à une subvention de sa part en faveur d'une autre ligne d'accès du Simplon, tant que le Frasnes-Vallorbe ne sera pas adopté par la France.

Vous pouvez ajouter que le gouvernement fédéral non seulement refusera de discuter projet Faucille ou autre, mais s'y opposera de toutes ses forces aussi longtemps que le Frasnes-Vallorbe n'aura pas obtenu la sanction du gouvernement français.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ruchet

N.B. Cette lettre a été communiquée en original à M. Rouvier qui l'a remise au Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères de France, qui en a pris copie.